



Commission de consolidation de la paix

Distr. générale
21 mai 2007
Français
Original : anglais

Première session

Configuration pour le Burundi

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 12 décembre 2006, à 10 heures

Président : M. Løvald (Norvège)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Consolidation de la paix au Burundi (*suite*)

Note : Le présent document a déjà été publié le 9 mars 2007 sous la cote PBC/BUR/2006/SR.3; voir PBC/1/INF/2.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications aux comptes rendus de la présente séance et d'autres séances de la Commission seront publiées sous forme de rectificatif.

07-34538 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)

1. **Le Président** dit que, conformément à la décision prise à la 1^{re} séance consacrée à la Configuration pour le Burundi tenue le 13 octobre 2006 et selon la pratique suivie par la Commission lors de séances précédentes, et s'il n'entend pas d'objection, il considérera que la Commission souhaite tenir une séance publique.

2. *Il en est ainsi décidé.*

Consolidation de la paix au Burundi (suite) (PBC/2/BUR/CRP.2)

Déterminer les lacunes à combler

3. **Le Président** dit que sa récente visite au Burundi a permis de faire ressortir l'importance des contacts directs avec le Gouvernement et les autres parties prenantes au plan national et il a trouvé encourageant de constater que le Gouvernement est très désireux de collaborer avec la Commission et avec la communauté internationale afin de consolider la paix, de renforcer ses capacités et d'assurer le redressement économique. Il félicite le Burundi des progrès réalisés et des mesures qu'il a prises pour garantir la paix et la stabilité, tout en soulignant que ces efforts appellent un soutien budgétaire qui permette au Gouvernement de respecter ses engagements. Au cours de sa visite, il a rencontré le Ministre norvégien du développement international qui a promis l'appui entier de son gouvernement en faveur de la paix et du développement au Burundi et a annoncé que la Norvège ouvrirait une ambassade à Bujumbura afin de faciliter la coopération bilatérale.

4. Le Président annonce que M. Kamana, Ministre de la bonne gouvernance, de l'inspection générale de l'État et de l'administration locale du Burundi, va prendre la parole devant la Commission.

5. **M. Kamana** (Burundi) dit que son gouvernement a identifié comme grandes priorités pour consolider la paix la bonne gouvernance, la sécurité, le renforcement de la justice, la promotion des droits de l'homme, la propriété foncière et le soutien budgétaire et qu'il a créé un comité directeur chargé de traduire ces priorités en projets concrets. Le Comité directeur s'occupe essentiellement de maintenir le dialogue avec ses partenaires nationaux et internationaux, y compris

l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), la société civile et le Parlement. Afin de renforcer la confiance du public dans les institutions de l'État, il est crucial de bien appliquer l'accord de cessez-le-feu, d'apporter rapidement des améliorations à la situation des droits de l'homme et de renforcer l'état de droit. Pour relever efficacement ces défis et répondre aux préoccupations du public, une mobilisation rapide des ressources s'impose, effectuée par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires.

6. Une culture du dialogue entre les citoyens et les institutions, appuyée par des mesures de lutte contre la corruption, est essentielle si l'on veut promouvoir une bonne gouvernance et assurer une paix durable. Avec ces objectifs en vue, le Gouvernement a adopté une loi tendant à empêcher et à éliminer la corruption et les délits connexes, tandis que le Parlement a approuvé un projet de loi visant à créer une unité spéciale de lutte contre la corruption et un tribunal spécial chargé de juger les cas de corruption. Le Gouvernement se livre à un dialogue permanent avec ses partenaires nationaux, particulièrement les médias et les partis politiques, sur les différents moyens de combattre la corruption, et des conférences et des séminaires sur cette question sont organisés régulièrement. Malgré ces progrès positifs, des mesures à effet rapide sont nécessaires pour s'attaquer aux problèmes persistants et ainsi éviter que les attentes de la population n'aboutissent à une frustration qui pourrait faire reprendre le conflit.

7. Le Gouvernement reconnaît le besoin d'une aide extérieure pour relever les nombreux défis liés à la réforme et au renforcement du secteur de la sécurité, à la rationalisation et à la professionnalisation de la Force de défense nationale et de la Police nationale burundaise et aux efforts à déployer pour lutter contre la prolifération des armes légères. Les interventions proposées pour renforcer la justice et l'état de droit, y compris le financement de la Commission vérité et réconciliation et la remise en état du système judiciaire, devraient idéalement commencer à voir le jour en janvier 2007. Elles auront sans aucun doute un effet immédiat puisqu'elles réduiront l'impunité, encourageront le respect des droits de l'homme et jetteront les bases de programmes réussis de reconstruction et de développement menés par le Gouvernement.

8. Une pression démographique accrue due à d'importants retours de réfugiés, essentiellement à partir de pays limitrophes, ainsi que la pénurie de

terres pourraient constituer une menace pour la paix et la stabilité au Burundi si la question de la propriété foncière et les questions connexes ne font pas l'objet d'un règlement et d'une réglementation adéquats. Pour éviter les conflits fonciers, la Commission nationale terres et autres biens récemment créée a besoin de moyens financiers pour que les personnes déplacées puissent récupérer leurs terres ou se réinstaller. La Commission, en collaboration avec tous les partenaires, pourrait entreprendre les interventions nécessaires afin d'alléger la pression sur les terres rurales.

9. En ce qui concerne le soutien budgétaire, une des principales conséquences du grave déficit budgétaire est que les salaires des fonctionnaires, des membres de la Force nationale de défense du Burundi et des agents de la Police nationale ne sont versés que sporadiquement. Si cette situation se maintient, la tension sociale qui en résultera risque de dégénérer rapidement en une crise. Tandis que le Gouvernement négocie avec ses partenaires l'obtention d'un soutien budgétaire qui permette de combler le déficit, la Commission devrait mettre le plus vite possible des fonds à disposition pour accélérer ce processus.

10. L'orateur lance un appel à la Commission pour qu'elle aide son gouvernement à rendre le processus démocratique irréversible. À cet égard, il la remercie pour les contributions qu'elle a déjà apportées à ce processus et exprime également sa reconnaissance au Gouvernement norvégien pour les efforts qu'il déploie afin de trouver des moyens d'aider le Burundi. Le Gouvernement encourage les membres de la Commission à suivre l'exemple de la Norvège et à rendre visite au Burundi.

11. L'orateur propose la création d'un comité directeur conjoint Gouvernement-Nations Unies qui soit le principal organe de coordination au niveau politique et au niveau de la prise de décisions et soit chargé de la préparation, de l'approbation, de la mise en œuvre et du suivi des interventions envisagées. Le Comité directeur favorisera le dialogue entre les pouvoirs publics, l'ONUB et d'autres institutions multilatérales et partenaires bilatéraux, et travaillera en étroite collaboration avec la Commission nationale pour la coordination de l'aide afin d'assurer la cohérence des interventions prévues au titre du Fonds de consolidation de la paix, des programmes à long terme institués en application du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et au titre de tous les autres

programmes que la communauté internationale finance actuellement. Un secrétariat technique réunissant des experts du Gouvernement et des Nations Unies serait chargé d'aider au plan technique la Commission à suivre la mise en œuvre et l'évaluation des plans prioritaires. La mise en œuvre des mesures prioritaires ferait l'objet d'un suivi régulier et grâce à des réunions périodiques du Comité directeur. On procéderait également à des évaluations régulières des progrès réalisés qui serviraient de base aux ajustements qui se révéleraient nécessaires.

12. Les besoins du Burundi en matière de consolidation de la paix étant trop grands pour être financés par le seul Fonds de consolidation de la paix, l'orateur exhorte la Commission à mobiliser les donateurs et à réunir les fonds nécessaires au financement des programmes relevant du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. À cet égard, il informe la Commission qu'une conférence des partenaires relevant du cadre stratégique pour la croissance économique et la lutte contre la pauvreté est prévue pour mars 2007.

13. **M. Mahmoud** (Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour le Burundi) informe la Commission des derniers événements survenus au Burundi en indiquant que l'on n'a malheureusement pas enregistré de progrès dans la mise en œuvre de l'accord global de cessez-le-feu signé en septembre 2006 entre le Gouvernement et le Parti pour la libération du peuple hutu — Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL). Les dirigeants du FNL ont refusé de retourner au Burundi ou de participer au Mécanisme conjoint de vérification et de suivi tant que certaines conditions ne seraient pas satisfaites par le Gouvernement, notamment la libération de prisonniers appartenant au FNL. La Facilitation sud-africaine a poursuivi ses efforts pour aider le Gouvernement à régler ces profondes divergences. Dans l'intervalle, l'Union africaine a autorisé l'institution de l'Équipe spéciale prévue par l'accord de cessez-le-feu; celle-ci soutiendra également le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. L'ONUB ne sera pas en mesure de s'acquitter des tâches que l'accord lui attribue avant que ses contingents militaires ne soient rapatriés à la fin de décembre 2006, mais son bataillon sud-africain fera partie de l'Équipe spéciale de l'Union africaine à compter du 1^{er} janvier 2007.

14. Le Gouvernement burundais a poursuivi ses efforts pour promouvoir le dialogue politique avec toutes les parties prenantes et a aussi pris plusieurs mesures essentielles pour stabiliser l'économie et créer les conditions nécessaires à une coopération plus poussée avec les institutions financières internationales.

15. La récente adoption d'une loi contre la corruption et l'examen en cours du Code pénal visant à l'aligner sur les normes internationales sont certes encourageants mais ces progrès ont été éclipsés par la lenteur de la procédure judiciaire dans le cas des sept personnes emprisonnées accusées d'avoir comploté et préparé un coup d'État, par l'arrestation de plusieurs journalistes ces dernières semaines et par l'assassinat brutal d'un certain nombre de civils dans la province de Muyinga il y a quelques mois, compte tenu notamment de l'impunité apparente dont bénéficient les auteurs présumés de ces assassinats. Les observateurs nationaux et internationaux des droits de l'homme et les partenaires internationaux ont tenu plusieurs réunions avec les pouvoirs publics au plus haut niveau pour exprimer la profonde préoccupation que ces questions suscitent chez eux. Le Gouvernement a répété qu'il ne tolérerait pas les atteintes aux droits de l'homme, a donné des assurances affirmant que la régularité de la procédure serait garantie dans tous les cas, malgré les carences du système judiciaire dont il a hérité, a rendu publics les débats d'audience dans l'affaire des sept personnes accusées de préparer un coup d'État et a permis de rendre visite aux journalistes détenus. Des centaines de soldats et d'autres agents en uniforme ont été sévèrement sanctionnés ou ont fait l'objet d'une révocation immédiate à la suite d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme. Le Gouvernement lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle fasse preuve de patience compte tenu du peu de ressources dont dispose le Burundi, de l'énorme déficit de capacité dont souffrent les structures chargées de la gouvernance, de la profonde méfiance qui règne entre les principales parties prenantes au plan national et leurs partisans et des effets persistants du conflit. À cet égard, le Gouvernement a réaffirmé sa détermination à inclure dans les programmes de formation des forces de sécurité une sensibilisation aux droits de l'homme, y compris les droits des femmes, des filles et d'autres segments vulnérables de la population.

16. La situation humanitaire au Burundi continue d'être très préoccupante. Les litiges fonciers sont exacerbés par le nombre croissant de réfugiés qui retournent chez eux, tandis que la récente sécheresse, les pluies torrentielles actuelles, et les glissements de terrain qui en résultent, ont aggravé les pénuries alimentaires. L'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires, en collaboration avec les acteurs nationaux pertinents, étudient la manière de faire face efficacement à la situation afin de réduire d'éventuels effets négatifs sur les efforts de consolidation de la paix faits par le Gouvernement.

17. L'ONU a collaboré étroitement avec ce dernier pour déterminer, sur la base d'un repérage détaillé des diverses initiatives actuellement en préparation ou mises en œuvre par le Gouvernement et par la communauté internationale, les domaines dans lesquels un soutien semble d'une importance fondamentale pour une consolidation rapide de la paix. Sur la base de cette opération de repérage, le Gouvernement a soumis au Fonds de consolidation de la paix un plan de priorités dans ce domaine qui comporte un certain nombre de notes conceptuelles accompagnées d'estimations budgétaires visant à combler certaines des lacunes dont souffre le processus de consolidation de la paix.

18. La mise en œuvre des différentes tâches fondamentales en matière de consolidation de la paix a beau incomber au Gouvernement burundais, celui-ci ne saurait y parvenir sans l'appui de l'ONU et de la communauté internationale. Les objectifs et la structure du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) sont le résultat des enseignements tirés de la création du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) et d'une stratégie opérationnelle commune et tiennent compte du programme de réformes de l'ONU.

19. L'appui du BINUB reposera sur le besoin de mettre en œuvre toutes les mesures prises par l'ONU dans le cadre national de la consolidation de la paix, notamment dans le cadre des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et du Plan d'action commun des Nations Unies au Burundi et sur la nécessité d'aborder dans un seul programme les questions politiques, sécuritaires, socioéconomiques et les questions d'état de droit qui s'y rapportent. L'appui du Bureau s'orientera également vers l'obtention d'un effet immédiat et visible dans un délai de deux ans. Les activités de l'ONU doivent faciliter le transfert des compétences et des connaissances spécialisées afin de

contribuer au renforcement des capacités et se centrer sur des domaines où le Bureau puisse sans conteste apporter une valeur ajoutée par rapport à d'autres acteurs, en évitant ainsi de fragmenter l'engagement de l'ONU tout en renforçant sa portée. L'ONU ne doit s'engager dans des activités de consolidation de la paix que si elle a un accès facile à des compétences qu'elle peut immédiatement déployer. Il importe également d'assurer l'intégration des principales questions intersectorielles, telles que celle du VIH/sida et les questions de genre, et de répondre aux besoins particuliers de secteurs vulnérables de la population. Compte tenu de ces objectifs, le BINUB a configuré et réorienté les éléments stratégiques, programmatiques et structurels de l'assistance des Nations Unies au Burundi.

20. Il est crucial de passer des projets à l'action et de trouver les moyens d'apporter une aide immédiate et visible au peuple burundais. La mise à disposition rapide des ressources provenant du Fonds de consolidation de la paix et l'apport d'un soutien budgétaire contribueraient grandement à renforcer les progrès réalisés dans la consolidation de la paix et à réduire le risque d'une régression.

21. La communauté internationale a certes une importante contribution à apporter, mais ce seront les acteurs nationaux qui auront un rôle déterminant à jouer dans l'avenir de la consolidation de la paix au Burundi. La volonté politique et la capacité de ces acteurs d'assumer leurs responsabilités dans la création d'un environnement propice à la paix sont des éléments critiques.

22. Par ailleurs, la Commission de la consolidation de la paix doit veiller à ce que ses termes d'engagements vis-à-vis du Burundi tiennent compte de la complexité et de la dynamique qui caractérisent toute situation postconflictuelle, ce qui exigera, dans les relations avec le Gouvernement et les autres acteurs nationaux, une approche différente de celle suivie dans le contexte du rétablissement et du maintien de la paix ou du développement traditionnel. La communauté internationale ne doit pas hésiter à faire part de ses préoccupations aux autorités locales, mais elle doit présenter ses conseils et ses recommandations d'une manière constructive qui repose sur des principes et traduise une responsabilité et une transparence partagées en vue du passage de la violence à une paix irréversible.

23. En conclusion, l'orateur exprime l'espoir que les réunions de la Commission spécialement consacrées au pays aideront à tracer une route qui permette de concilier le besoin d'un progrès rapide avec le partenariat patient et continu que réclame une situation postconflictuelle.

24. **Le Président** dit que le représentant de la Banque mondiale a demandé à participer à l'examen de ce point.

25. *À l'invitation du Président, M. Sow (Banque mondiale) prend place à la table du Bureau.*

26. **M. Sow** (Banque mondiale), se référant aux trois domaines thématiques présentés par la Banque mondiale lors de la réunion de la Commission du 13 octobre 2006, dit que, comme suite à la demande faite par le Président du Burundi au Président de la Banque mondiale, l'Institut de la Banque mondiale aide le Ministère de la bonne gouvernance, de l'inspection générale de l'État et de l'administration locale à procéder à une étude diagnostique de la gouvernance. Cette étude, qui devrait être menée à bien d'ici au troisième trimestre de 2007, implique un sondage auprès d'un échantillon représentatif de fonctionnaires, d'agents du secteur privé, de foyers burundais et d'organisations non gouvernementales. Ses résultats vont servir de base à la formulation d'une stratégie globale en matière de gouvernance.

27. En ce qui concerne la création d'emplois et la remise en état de l'infrastructure, la Banque mondiale a ouvert un crédit initial de 40 millions de dollars des États-Unis pour un projet de travaux publics et de création d'emplois. Au début de 2006, elle a fourni les fonds pour un don supplémentaire de 30 millions de dollars dans le cadre de sa stratégie d'aide au Burundi. En octobre 2006, 57 % de ce don ont déjà été versés ou entièrement engagés et le reste devrait être versé d'ici à la fin de 2007. Compte tenu de la faiblesse des institutions de l'État et du besoin d'une mise en œuvre rapide des activités, la gestion des contrats d'exécution des activités menées au titre du projet a été déléguée à une instance semi-privée, l'Agence burundaise pour la réalisation des travaux d'intérêt public (ABUTIP). Dans le cadre de ce projet, quelque 3,8 millions de jours-homme correspondant à l'emploi de travailleurs non qualifiés ont été créés. Les activités menées au titre du projet ont également permis d'améliorer l'accès à l'infrastructure municipale, notamment grâce à la construction de routes, de marchés, d'abattoirs,

d'écoles primaires, de centres de santé, de réseaux d'assainissement urbain, de réseaux de distribution d'eau et d'installation de protection contre les inondations fluviales. L'expérience des problèmes d'exploitation que détient ABUTIP est très encourageante. La Banque africaine de développement, par exemple, a recours à cette agence pour exécuter un projet de réinsertion socioéconomique. Plusieurs autres programmes et activités sont également en cours d'exécution. La Banque mondiale est donc convaincue que, fort de cette expérience et des possibilités offertes par le Fonds de consolidation de la paix, le Burundi pourra facilement relever le défi d'une exécution rapide des activités de création d'emplois.

28. Pour ce qui est d'un rétablissement socioéconomique durable, la mission du Fonds monétaire international (FMI) récemment menée dans le cadre du cinquième examen de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (PRGF) a mené à terme sa discussion du programme et recommandera qu'il soit mis fin à l'examen. Cette nouvelle augure bien du maintien d'un cadre macroéconomique stable en 2007. Toutefois, la communauté internationale devra, si l'on veut que la PRGF continue de faire son travail, apporter en temps utile un soutien budgétaire adéquat. Si les salaires ne sont pas versés ou si les prix augmentent fortement, toute la stabilité économique et politique du pays serait en danger, ce qui retarderait les investissements, la création d'emplois et la croissance économique. La Banque encourage donc la Commission à obtenir le soutien des donateurs dans ce secteur critique.

29. Il s'agit toujours pour le Burundi d'accélérer le rythme des réformes structurelles de manière à renforcer la base d'une croissance économique durable. Avec l'aide de la Banque et d'autres donateurs, le Gouvernement vient d'adopter un plan global de réforme du secteur du café et des plans du même type seront élaborés pour le thé, le sucre et le coton. Un atelier national rassemblant les principales parties prenantes se tiendra au Burundi vers la fin de janvier 2007 pour étudier les résultats de l'analyse conjointe Gouvernement-Banque mondiale en cours des facteurs de croissance économique au Burundi et pour dégager un consensus sur les mesures à prendre en priorité. Les résultats de cet exercice seront utilisés pour l'exécution des sections concernées des DSRP.

30. Sur le front social, la préparation d'un projet de développement communautaire national financé par la

Banque en est à un stade avancé et celle-ci escompte que son conseil approuvera le don pertinent au plus tard pendant l'été 2007. Ce projet est un moyen essentiel de contribuer à la reconstitution du capital social et de mettre en place les principaux éléments d'une politique de décentralisation. La préparation d'un autre projet financé par la Banque dans le domaine de l'éducation, qui vise notamment à aider le Gouvernement dans sa poursuite de l'objectif d'une éducation universelle, est, elle aussi, bien avancée. Le Conseil des gouverneurs devrait approuver le financement du don correspondant d'ici à l'été 2007.

31. À l'automne 2005, la préparation de toutes les opérations d'assistance prévues par la Banque au Burundi pour la période 2005-2007 sera achevée. La Banque s'efforcera alors de préparer, en 2007, sa prochaine stratégie d'assistance au pays (SAP) pour la période 2008-2010. Dans ce contexte, elle compte bien sur des consultations étendues avec toute une série de parties prenantes, dont le Gouvernement, des membres de la société civile et d'autres donateurs. La Stratégie d'assistance au pays s'appuiera sur les priorités énoncées dans les DSRP du Gouvernement. En outre, la Banque tiendra compte des résultats de la réunion de la Commission de consolidation de la paix au Burundi qui se tiendra en mars 2007 afin de favoriser une plus grande coordination entre les donateurs.

32. **M. Verbeke** (Belgique) rappelle que, à la réunion d'octobre, on avait déterminé que des efforts supplémentaires devaient être faits dans quatre directions : améliorer la gouvernance, renforcer l'état de droit, réformer le secteur de la sécurité et assurer le développement communautaire. La Commission a également souligné l'importance d'un dialogue politique entre les pouvoirs publics burundais, les partis politiques, la société civile, le secteur privé et les médias, ainsi que la nécessité pour les donateurs de maintenir, voire d'augmenter, leur appui au Burundi et le besoin d'assurer la cohérence des interventions internationales. La Belgique, quant à elle, a organisé sa première réunion bilatérale avec le Burundi depuis l'institution d'un gouvernement démocratiquement élu et s'est engagée à apporter une aide substantielle à ce pays dans les années à venir. La Commission a également recommandé qu'avec l'aide de l'ONU, le Gouvernement burundais élabore des plans et des stratégies visant à combler des lacunes d'une importance critique dans le domaine de la consolidation de la paix et a demandé de signaler les

activités déjà en cours. L'orateur fait l'éloge des efforts notables déployés par le Gouvernement et l'ONU à cet égard.

33. S'agissant de l'exercice de repérage, le représentant de la Banque mondiale se félicite que soient mentionnés dans le document le besoin d'appuyer des mesures tendant à promouvoir entre les partis politiques une culture du respect pour les règles démocratiques ainsi que des mesures visant à lutter contre la corruption. À ce jour pourtant, aucun financement n'a été encore envisagé pour aider la Commission nationale terres et autres biens, pour préparer un plan national en vue d'une réforme d'ensemble du secteur de la sécurité ni pour créer une commission indépendante nationale des droits de l'homme, autant d'éléments qui revêtent pourtant une importance cruciale. Pour ce qui est du besoin d'une stratégie globale en faveur d'une réforme du secteur judiciaire, il y a lieu de noter que le Gouvernement a présenté une politique sectorielle spécifique dans le domaine de la justice pour la période 2006-2010. Enfin, un certain nombre de carences qui ont été relevées – en ce qui concerne notamment la promotion du secteur privé et la relance de la croissance économique, la protection de l'environnement, l'amélioration de l'accès à un logement convenable, la promotion d'un développement urbain maîtrisé et la lutte contre la malnutrition – ont plutôt un caractère général et semblent relever davantage de programmes de développement que de la consolidation de la paix.

34. Le Plan de priorités en matière de consolidation de la paix récemment soumis a été établi avant que les obstacles spécifiques n'aient été précisés et que les efforts déjà déployés ne soient identifiés. Le risque est donc que les objectifs prioritaires ne soient pas atteints et que le but central de la Commission soit manqué. Il aurait été plus logique de commencer par cerner les principaux risques, les principaux domaines appelant une intervention internationale ainsi que les domaines déjà couverts par des mécanismes de financement et des donateurs avant que le Fonds de consolidation de la paix n'intervienne dans les domaines qui ne sont pas déjà couverts. Il y a également lieu d'établir une distinction plus marquée entre le travail du Fonds et celui, plus stratégique, de la Commission. Le rapport entre le travail de cette dernière et les autres réunions internationales sur le Burundi demande également à être mieux défini, par exemple grâce à un calendrier

stratégique des grandes réunions telles que la table ronde de mars 2007 au Burundi.

35. Les événements survenus au Burundi depuis la réunion précédente montrent que ce pays est une démocratie encore jeune qui a besoin de l'appui permanent de la Commission. Des difficultés restent à surmonter dans les domaines relevés lors de la réunion précédente. Les besoins suivants se font plus particulièrement sentir : d'autres initiatives pour promouvoir le dialogue et la confiance entre les diverses parties prenantes et une authentique volonté politique de part et d'autre, une réglementation et autoréglementation plus poussées des médias, une application plus rapide de l'accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL – un processus qui reçoit l'appui de la Belgique – et l'inclusion également de la population civile dans le programme national de désarmement. Par ailleurs, la réforme judiciaire est une priorité absolue et certains cas de non-respect de l'état de droit sont très préoccupants. Il faut faire des efforts dans ces domaines pour aider le Burundi à emprunter le chemin courageux de la consolidation de la paix.

36. **Le Président** demande au représentant de la Belgique des éclaircissements sur ses observations à propos du secteur privé, de l'environnement, de l'habitat et de la malnutrition. On ne comprend pas clairement s'il faisait référence aux Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté au Burundi ou au mandat proprement dit de la Commission de consolidation de la paix.

37. **M. Verbeke** (Belgique) dit qu'il pensait simplement que ces questions demandaient à être davantage étoffées.

38. **M. Ahmad** (Pakistan) dit que rien n'a été dit dans l'exercice de repérage de la question du soutien budgétaire, alors qu'il avait été reconnu à la séance précédente qu'il s'agissait d'un domaine prioritaire. Il voudrait savoir si le plan de priorités pour la consolidation de la paix, qui a été soumis récemment, contient des informations sur ce point et, dans l'affirmative, si ces informations peuvent être communiquées à la Commission. Il espère également que la question sera reprise dans le document qui sera établi à l'issue des deux réunions de ce jour.

39. **M. Sow** (Banque mondiale) dit que, pour ce qui est de 2006, la récente mission du FMI au Burundi a confirmé que l'écart de financement du budget a été

pratiquement comblé. Il ne s'agit donc pas d'un gros problème et le Gouvernement a pu maintenir les dépenses dans les limites des fonds restants. Dans l'intervalle, la Banque mondiale a prévu un soutien budgétaire de l'ordre de 60 millions de dollars qui couvrira la fin de 2006 et le début de 2007. Le premier versement de 35 millions de dollars a été effectué en novembre. Les formalités pour le second versement de 25 millions devraient être achevées d'ici à février.

40. À ce qu'il comprend, les perspectives pour 2007 ne sont pas bonnes avec un déficit budgétaire de 60 millions de dollars environ. La Banque mondiale se prépare donc à soutenir le budget pour 2007. Étant donné que c'est au FMI qu'il incombe de s'occuper de l'ensemble du financement budgétaire, le représentant du Fonds, qui doit prendre la parole dans l'après-midi, devrait pouvoir en dire davantage sur ce sujet.

41. **M. Kamana** (Burundi) dit que les raisons qui justifient la demande de soutien budgétaire présentée par le Burundi sont énoncées à la page 58 du Plan de priorités pour la consolidation de la paix.

42. **M^{me} Pierce** (Royaume-Uni) dit qu'un système judiciaire efficace, transparent et accessible est essentiel à la consolidation de l'état de droit et à la protection des droits de l'homme et qu'il constitue la clef de voûte d'une économie florissante et une des manières d'attirer les investissements étrangers directs. Elle souhaiterait que le représentant du Burundi et les donateurs institutionnels donnent davantage de détails sur le travail effectué dans ce domaine, en ce qui concerne en particulier le renforcement des capacités, la planification et la gestion. Il importe également de garantir le pluralisme politique le plus large possible au sein de la société, afin d'obtenir la participation du plus large groupe légitimement représentatif du Gouvernement, de l'opposition, de la société civile et des médias. C'est quelque chose qui est également essentiel si l'on veut favoriser la stabilité dans le pays.

43. En ce qui concerne la possibilité d'un suivi, la délégation du Royaume-Uni apprécierait que le Président établisse rapidement un plan de travail pour le Gouvernement, l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale. Elle se demande si le représentant du Burundi trouverait cela utile. Sa délégation estimerait également utile de disposer d'une évaluation des menaces potentielles à la stabilité – classées de préférence selon qu'elles appellent une assistance à court, moyen ou long terme – de sorte que

la Commission puisse établir des priorités dans les interventions et décider de la meilleure manière de pallier ces menaces. Il serait très utile que toutes les observations formulées à la réunion en cours au sujet des menaces auxquelles le Burundi se trouve confronté puissent être réunies dans un seul document qui pourrait être préparé conjointement par le Gouvernement burundais et l'équipe de pays de l'ONU.

44. Enfin, tout en se félicitant de la conduite de la réunion, axée sur le dialogue et l'interaction, l'oratrice se demande s'il serait possible de faire parvenir la documentation plus à l'avance aux membres afin qu'ils puissent apporter une contribution plus substantielle.

45. **Le Président** dit que la représentante de l'Union interparlementaire a demandé à participer à la discussion sur le point à l'examen.

46. *À l'invitation du Président, M^{me} Filip (Union interparlementaire) prend place à la table du Bureau.*

47. **M^{me} Filip** [Union interparlementaire (UIP)] rappelle que, lors de la première réunion consacrée au Burundi, l'Union interparlementaire a proposé un certain nombre de mesures concrètes à entreprendre – grâce à l'aide internationale et plus particulièrement à celle de la Commission de consolidation de la paix – afin de renforcer l'institution parlementaire pour en faire un des principaux piliers de la bonne gouvernance, du dialogue et de la réconciliation dans le pays. Quelques-unes des mesures ainsi proposées, notamment une initiative tendant à aider à mettre en place une culture du dialogue et de la coopération entre les diverses factions politiques au sein du Parlement, ont déjà été menées à bien; d'autres, telles qu'un programme de formation de législatrices récemment élues et de renforcement de la participation des femmes à la vie politique, prendront effet sous peu grâce à l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour la démocratie; d'autres, enfin, qui portaient sur des questions d'une importance critique pour l'établissement d'une paix durable, sont toujours en attente d'un financement de l'ONU et plus particulièrement de la Commission de consolidation de la paix.

48. Des représentants de l'UIP ont également rencontré les présidents des deux chambres du Parlement pour leur expliquer le rôle et le mandat de la Commission et pour les encourager à entrer directement en contact avec le Gouvernement et la

Commission afin de s'assurer que le Parlement bénéficie de l'attention voulue et figure parmi les premières priorités de la Commission. En outre, au cours d'une récente mission de l'UIP à Bujumbura, des rencontres ont eu lieu avec plusieurs des principaux dirigeants politiques et avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour le Burundi et des représentants sur place du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'UIP a aussi facilité la première rencontre directe de deux dirigeants parlementaires du Burundi avec le Président en sa qualité de Vice-Président de la Commission de consolidation de la paix chargé du Burundi. L'UIP est prête à collaborer avec la Commission pour veiller à ce que les attentes du peuple burundais soient satisfaites et que le Parlement devienne un organe législatif fort et efficace capable de remplir son rôle constitutionnel en tant que principale instance de réconciliation, de dialogue et de règlement des conflits.

49. **M. Faaborg-Andersen** (Danemark) accueille avec satisfaction la déclaration du représentant du Burundi, notamment sa référence à l'initiative prise par le Gouvernement pour créer une instance de coordination avec l'aide de l'ONU et avec la participation des principaux donateurs au niveau local. Il est important d'étudier la manière dont divers efforts de consolidation de la paix s'intègrent dans les cadres stratégiques déjà en place dans le pays afin d'assurer un alignement total des initiatives. La Commission doit déterminer quelles interventions sont prioritaires à ce stade. Plusieurs stratégies nationales sont déjà en place et ce dont on a besoin c'est d'une stratégie différente de consolidation de la paix au Burundi. Une telle stratégie doit provenir entièrement du Gouvernement burundais et idéalement doit être élaborée sur la base d'un apport national. Une fois établie, la stratégie proposée pourrait alors être examinée et enrichie par la Commission. Elle ne doit pas consister simplement en une compilation des divers projets à financer mais également faire état des politiques et des initiatives que le Gouvernement doit entreprendre dans les principaux domaines.

50. La délégation danoise est d'accord avec le représentant du Burundi sur les grandes priorités qu'il a énoncées : corruption, réforme du secteur de la sécurité, état de droit et règlement des différends fonciers. La Commission doit maintenant élaborer un plan sur la manière de relever les principaux défis dans ces domaines, notamment les fonds nécessaires à

chaque initiative. L'orateur hésite à faire du soutien budgétaire un élément des efforts de consolidation de la paix, même s'il reconnaît qu'il existe effectivement un lien. La Banque mondiale a déjà alloué un soutien budgétaire d'une valeur de 60 millions de dollars pour l'année à venir. Les domaines étudiés par la Commission sont plus faciles à cerner que le soutien budgétaire qui représente un type d'assistance passablement large. Il y a peut-être lieu de préciser exactement de quelle manière le soutien budgétaire est lié aux menaces auxquelles le pays se trouve actuellement confronté. Il est manifeste que des efforts de consolidation de la paix s'imposent vraiment au Burundi. Même si des progrès tels que l'accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL permettent d'être optimiste, des questions internes, telles que les atteintes aux droits de l'homme et un système judiciaire qui fonctionne mal, compromettent la stabilité à long terme. À cet égard, la délégation danoise aimerait entendre le point de vue du représentant du Burundi sur la situation politique interne, notamment l'arrestation et le procès retardé des personnes accusées de comploter en vue d'un coup d'État.

51. **M. Cabral** (Guinée-Bissau) dit que les principales préoccupations énoncées par le représentant du Burundi doivent devenir celles de la Commission et de l'ensemble de la communauté internationale. Faute d'une réforme judiciaire, il ne sera pas possible d'établir, et encore moins de renforcer, l'état de droit ni de rétablir la confiance des citoyens dans le système judiciaire. La Commission devrait également convenir, avec le représentant, qu'il faut contribuer financièrement à la réforme du secteur de la sécurité. Ce point échappe parfois à l'attention des donateurs et des partenaires au développement. Dans de nombreuses capitales, le principe même de la contribution à la réforme du secteur de la sécurité d'un pays n'est pas toujours bien considéré, car on y voit une question de sécurité nationale dont le pays concerné devrait assumer pleinement la responsabilité. Toutefois, on ne peut décréter ni promulguer la paix. Il s'agit, en fait, d'un processus global composé de nombreuses étapes difficiles à franchir. Si la Commission souhaite réellement aider le Burundi à instaurer une politique permettant de mettre sur pied le programme nécessaire à la réconciliation nationale, il est essentiel de procéder à la réforme du secteur de la sécurité.

52. L'orateur ne partage pas l'avis du représentant du Danemark sur la question du soutien budgétaire. Réduire le déficit du budget et apporter un soutien budgétaire à un gouvernement dans le besoin constitue bel et bien une contribution à la paix, consolide la justice sociale et assure l'existence d'une démocratie fondée sur la paix sociale. Lorsque des fonctionnaires ne sont pas payés, il s'ensuit des troubles sociaux qui, à leur tour, compromettent le processus de paix. À cet égard, la contribution de la Banque mondiale, bien qu'il faille s'en féliciter, ne suffit pas car elle ne répond pas à tous les besoins relevés par le représentant du Burundi.

53. L'orateur félicite le Président pour la visite qu'il a faite au Burundi. Il est essentiel que la Commission se rende compte *de visu* de ce qui se passe dans le pays et établisse des contacts avec la population, afin de veiller à ce que son message de paix et de réconciliation nationale soit entendu et compris et que les Burundais sachent qu'ils ne sont pas seuls.

54. La paix n'est pas un processus linéaire; on enregistre des avancées et des contretemps. En fait, il faut parfois faire un pas en arrière pour mieux comprendre ce qu'il convient de faire. En ce qui concerne par exemple la récente arrestation de plusieurs journalistes, le Gouvernement a clairement indiqué qu'il ne tolérerait pas les abus et qu'il s'engageait à suivre une procédure régulière. On relève bien sûr des défaillances. La communauté internationale est certainement en droit d'être exigeante, mais il lui faut également être patiente et reconnaître les progrès que le Burundi a faits à ce jour.

55. L'orateur est d'accord avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général quant au besoin de mettre en avant des principes tout en adoptant une approche constructive. Il faut essayer de comprendre la complexité de la situation au Burundi et aider le peuple burundais afin qu'il ne se décourage pas. L'orateur est également d'accord avec le représentant du Burundi pour dire que la question de la corruption doit être prise à bras-le-corps. Les lois récemment adoptées sur ce point feront que le Gouvernement assumera une plus grande responsabilité dans la lutte contre la corruption, l'enrichissement illicite et le gaspillage financier. La Commission doit appuyer les efforts accomplis par le Gouvernement burundais. La décision prise par la Norvège d'ouvrir une représentation diplomatique au Burundi doit être une source d'inspiration pour tous les États.

56. Enfin, la densité démographique constitue un problème grave qu'il convient d'affronter. La Commission doit aider le Burundi à s'atteler à la question essentielle de la réforme foncière et à obtenir des fonds pour pouvoir compenser justement ceux dont les terres ont été occupées par d'autres. Cependant, la question doit être résolue selon la loi. En aidant le Burundi dans ce domaine, la Commission aidera aussi à consolider la paix dans le pays.

57. **M. Nshimirimana** (Burundi), prenant la parole en tant que représentant de la société civile, dit que, dans le souci de contribuer à l'identification des priorités en matière de consolidation de la paix au Burundi, les organisations de la société civile burundaise ont organisé en novembre 2006 une consultation sous la forme d'un atelier auquel ont assisté 83 personnes représentant 70 organisations (dont 5 ONG internationales) venues de tout le pays. Les organisations concernées s'occupaient, entre autres, de religion, de droits de l'homme, de consolidation de la paix, de prévention des conflits, de développement, d'environnement, du VIH/sida, des jeunes, des femmes et des syndicats. On a proposé des objectifs prioritaires, des résultats à rechercher et des mesures à prendre en rapport avec les trois priorités cernées à la réunion d'octobre. Le document de synthèse a été officiellement soumis au Gouvernement et une copie a été adressée à l'ONUB.

58. Afin de promouvoir une bonne gouvernance, on a entre autres proposé de renforcer la capacité des institutions étatiques et des organisations de la société civile, d'établir des forums permanents permettant le dialogue et la consultation entre les acteurs étatiques et non étatiques à tous les niveaux et de promouvoir la transparence dans la gouvernance et la lutte contre la corruption et les malversations.

59. Afin de renforcer l'état de droit et le secteur de la sécurité, on a proposé de garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire en créant une commission des services judiciaires entièrement élue par des juges, en assurant l'autonomie du pouvoir judiciaire et en lui fournissant les ressources dont il a besoin pour effectuer son travail; on a aussi proposé de garantir le respect des droits de l'homme en établissant une instance nationale chargée d'assurer le suivi des violations des droits de l'homme, de superviser les programmes d'éducation pour la paix et la formation aux droits de l'homme à l'intention des élus, des organisations de la société civile et des forces de

défense de sécurité, de rétablir une commission vérité et réconciliation ainsi qu'un tribunal pénal international pour le Burundi, de renforcer et d'harmoniser la capacité des forces de défense de sécurité, de mettre en œuvre l'accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL et de désarmer les civils.

60. Afin de favoriser le redressement communautaire, on a proposé la réintégration socioéconomique et la réadaptation psychologique des rapatriés, des personnes déplacées, des anciens combattants et des anciens prisonniers politiques, grâce à des centres communautaires, des mécanismes de gestion communautaire des conflits, d'activités de promotion de la coexistence pacifique entre les communautés et d'une injection massive de fonds dans les zones rurales et dans le secteur privé sous forme de prêts destinés à des microprojets à effet rapide et on a proposé de répondre aux problèmes que rencontrent les femmes et les enfants, grâce notamment à l'application d'une politique nationale d'équité entre les sexes qui a été adoptée mais n'a jamais été mise en œuvre.

61. Les organisations de la société civile sont résolues à collaborer avec le Gouvernement et les institutions des Nations Unies en vue de mener les actions proposées, notamment en partageant leurs connaissances, en établissant des rapports périodiques de suivi et en facilitant la participation de la population à la mise en œuvre de ces mesures.

62. **M. Wolfe** (Jamaïque) indique que tous les problèmes doivent être mis au jour afin que la Commission soit bien tenue au courant de la situation sur le terrain. Parmi les problèmes à résoudre, il convient de noter la réduction des risques et le redressement économique durable, les bénéfices immédiats et visibles de la paix et le chômage des jeunes et, plus particulièrement, le soutien budgétaire. La délégation jamaïcaine pense, comme la représentante du Royaume-Uni, qu'il serait utile d'élaborer des plans de travail car ils aideraient à éclairer le résumé du Président.

63. **M. Deruffe** (France) se demande comment la Commission pourrait aider le Gouvernement burundais à appliquer l'accord global de cessez-le-feu avec le PALIPEHUTU-FNL. Il souhaite également savoir de quel type d'aide extérieure le Gouvernement a besoin et si cette aide peut être fournie par l'intermédiaire de la Commission. Finalement, l'orateur souhaiterait

recevoir un complément d'information sur la question des titres fonciers et sur celle de l'élaboration de mesures spécifiques de lutte contre l'impunité.

64. **M. Hamburger** (Pays-Bas) dit que la Commission semble sauter des priorités aux activités sans plan précis. Le Burundi a certes besoin de soutien dans de nombreux domaines, mais la Commission a pour tâche principale d'aider le Gouvernement à élaborer une stratégie spécifique de consolidation de la paix.

65. La délégation néerlandaise estime, comme le représentant de la Guinée-Bissau, qu'un soutien budgétaire s'impose si l'on veut aider le Gouvernement à remplir sa fonction, mais il importe également de rationaliser le secteur public. Les institutions telles que la Banque mondiale, le FMI et le PNUD ont un rôle à jouer à cet égard.

66. Une pleine participation à la vie politique est un facteur essentiel au processus de consolidation de la paix et il est crucial que la société civile et les ONG interviennent à la fois au niveau du pays et dans les réunions de la Commission. Le Gouvernement doit également faire davantage participer les donateurs au niveau local. Enfin, il serait bon que la documentation destinée aux réunions soit disponible dans des délais adéquats. Un ordre du jour annoté et un programme de travail faciliteraient les débats de la Commission.

67. **Le Président** dit que la représentante de la Communauté européenne a demandé à participer à l'examen de ce point.

68. À l'invitation du Président, *M^{me} Lintonen (Communauté européenne) prend place à la table du Bureau.*

69. **M^{me} Lintonen** (Communauté européenne) attire l'attention de la Commission sur la lettre adressée par l'Union européenne au Président de la Commission au sujet de la position commune de l'Union en ce qui concerne la Commission de consolidation de la paix.

70. L'Union européenne félicite le Gouvernement des efforts déployés pour résoudre le conflit avec les groupes rebelles qui subsistent et l'encourage à renforcer le processus démocratique en assurant le dialogue avec les divers partis politiques, en coopération avec la société civile. La justice, la réconciliation, une bonne gouvernance, la sécurité et le respect des droits de l'homme sont des éléments essentiels à une paix durable. L'Union européenne est

heureuse que le Gouvernement ait élaboré récemment des initiatives pour la lutte contre la corruption et accueille avec satisfaction les efforts qu'il fait pour instituer un pouvoir judiciaire indépendant.

71. **Le Président** dit que le représentant de la Communauté européenne a demandé à participer à l'examen de ce point.

72. *À l'invitation du Président, M. Valenzuela (Communauté européenne) prend place à la table du Bureau.*

73. **M. Valenzuela** (Communauté européenne) souhaite savoir si le Gouvernement a prévu de financer les projets uniquement au moyen du Fonds de consolidation de la paix ou s'il envisage de recourir à des fonds provenant d'autres sources.

74. Il importe, comme suite à la séance précédente, de fixer les priorités réelles. Il ne fait aucun doute que l'application de l'accord de cessez-le-feu et la signature d'un accord de paix sont essentielles au processus de consolidation de la paix. Les propositions devraient être énumérées par ordre de priorité et devraient comporter une explication claire des risques qu'elles impliquent à chaque niveau. La Communauté européenne est d'accord avec les représentants de la France et de la Belgique pour dire que les divers projets devraient être liés d'une manière ou d'une autre et relever d'une stratégie d'ensemble. Des délais et des points de repère devraient être également fixés pour permettre une évaluation des progrès accomplis.

75. **Le Président** dit que la représentante du Canada a demandé à participer à l'examen de ce point.

76. *À l'invitation du Président, M^{me} Hulan (Canada) prend place à la table du Bureau.*

77. **M^{me} Hulan** (Canada) dit que le Canada regrette la fragilité actuelle des partenariats politiques au Burundi, car les progrès en matière de consolidation de la paix, et plus particulièrement de gouvernance, s'en trouvent compromis. Le pluralisme est essentiel au bien-être politique du pays, comme il l'est pour renforcer la confiance de la communauté internationale, un préalable aux investissements étrangers directs.

78. L'oratrice approuve les domaines prioritaires indiqués dans le document de repérage mais aimerait que soit fournie, sous la direction du Burundi, une évaluation conjointe des interventions critiques qui présenterait des avantages multiples et, en particulier,

encadrerait le processus de paix tout au long de la période de transition.

79. S'agissant du besoin d'un soutien budgétaire et de l'impossibilité de payer les salaires, une ventilation plus détaillée des besoins exacts permettrait à la Commission d'avoir des discussions plus ciblées. Enfin, l'oratrice annonce à la Commission que le Canada versera 20 millions de dollars au Fonds de consolidation de la paix pendant les 18 mois à venir.

80. **M^{me} Mladineo** (Croatie) dit qu'il est avant tout prioritaire de réformer le secteur de la sécurité, d'établir l'état de droit et de renforcer le pouvoir judiciaire. Elle accueille avec satisfaction le document de repérage et espère qu'il aboutira à un document d'orientation ou à un plan de travail d'un type ou d'un autre, comprenant des points de repère tant pour le Burundi que pour la communauté internationale. Malgré les récentes discussions qui se sont tenues sur ce point, l'éducation et l'émancipation des femmes ne figurent pas parmi les domaines prioritaires.

81. **M. Oshima** (Japon) dit que le Japon vient de tenir plusieurs réunions de haut niveau avec le Gouvernement burundais, au cours desquelles il a insisté sur l'importance de l'établissement d'un mécanisme de dialogue solide. Étant donné que les combattants et les rebelles dans la région des Grands Lacs franchissent souvent les frontières, le Japon recommande une approche régionale du processus de consolidation de la paix. À cet égard, la Commission devrait faire appel à la Commission mixte tripartite plus un – le cadre régional en place – pour essayer d'éliminer les semences de la haine grâce à une compréhension commune de l'histoire de la région et des causes du conflit. Finalement, il est fondamental de professionnaliser la police et les forces de défense nationale et de tout faire pour retirer de la circulation les armes légères que l'on peut actuellement se procurer facilement dans tout le pays. L'orateur voudrait savoir quelle mesure le Gouvernement prend dans ce sens et quel type d'assistance est attendu de la communauté internationale.

82. Le Gouvernement japonais a appuyé plusieurs initiatives dont aucune n'a été mentionnée dans le document de repérage. Une liste de contributions sera soumise au Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans l'espoir qu'elles seront dorénavant dûment mentionnées.

83. **M. Toledo** (Chili) dit que sa délégation aimerait recevoir davantage d'informations sur les mesures prises en faveur du développement social. Il est évident que le développement social constitue un projet en cours mais il serait utile que le Gouvernement indique une liste de priorités. La délégation chilienne souhaiterait également recevoir davantage de renseignements sur la question des titres fonciers et sur le soutien budgétaire.

84. **Le Président** dit que le représentant du Rwanda a demandé à participer à l'examen de ce point.

85. *À l'invitation du Président, M. Nsengimana (Rwanda) prend place à la table du Bureau.*

86. **M. Nsengimana** (Rwanda) dit qu'il est particulièrement important de renforcer la confiance chez tous les acteurs intervenant sur le terrain. Une fois la confiance mutuelle instaurée, il sera possible d'évaluer les progrès et d'entreprendre un véritable processus plutôt qu'une série d'actions séparées. Il est également crucial que le Gouvernement reçoive un soutien budgétaire qui lui permette de mettre en œuvre ses programmes. La Commission doit prendre des mesures rapidement car la situation sur le terrain peut se détériorer à n'importe quel moment.

87. **M. Melrose** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation pense, comme les représentants du Danemark, de la France et du Royaume-Uni, que la Commission devrait s'attacher à déterminer les lacunes et à mettre au point une stratégie de consolidation de la paix. Elle souscrit également à la position adoptée par plusieurs représentants selon laquelle la Commission devrait se montrer prudente au moment de faire du soutien budgétaire une activité ordinaire du Fonds, car ce soutien fait l'objet des interventions d'autres donateurs et d'institutions financières internationales.

88. **M^{me} Gallardo Hernández** (El Salvador), Vice-Présidente de la Commission, dit qu'il est important d'établir un dialogue politique systématique et global afin de maintenir la confiance dans le processus de paix. Une manière de promouvoir une culture du dialogue consisterait à faire de la Commission nationale un organe permanent. Il faut également entraîner et équiper les forces de sécurité et réformer le système judiciaire; mais, cela ne saurait se faire sans une assistance à moyen et long terme. Des organismes compétents, tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), pourraient apporter une contribution non seulement en

fournissant une assistance financière mais également en promouvant l'éducation et la paix. Enfin, la réconciliation nationale ne doit pas se limiter à des projets particuliers mais devrait faire partie du travail continu de la Commission nationale.

89. **M. Abdelaziz** (Égypte) dit qu'il conviendrait de différer les réunions si la documentation nécessaire n'est pas disponible à temps dans toutes les langues officielles. Sa délégation regrette que la Commission n'ait pas donné au Gouvernement burundais des indications plus précises sur ce que l'on attendait de lui en matière de « détermination des lacunes ». C'est ainsi que le document de repérage contient une liste d'initiatives en cours d'exécution mais ne dit rien d'éventuels besoins à venir. Manifestement, la Commission ne peut prendre aucune décision sur le mécanisme de financement à utiliser si elle ne sait pas ce qu'il faut accomplir et quels fonds sont nécessaires.

90. La délégation égyptienne regrette également beaucoup que le secrétariat ait pris sur lui de se rendre au Burundi sans l'autorisation de la Commission. C'est à la Commission, et non pas au secrétariat, qu'il incombe de conseiller les gouvernements sur le type d'informations nécessaires. La Commission de consolidation de la paix ne doit pas se contenter de faire des déclarations et de demander des dons. Il est temps d'en arriver à l'essentiel et de décider exactement ce que l'on souhaite obtenir.

La séance est levée à 13 h 5.